

ASSOCIATION DIOCESAINE DE MENDE

7 RUE MGR DE LIGONNES

48000 MENDE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2025

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET D'AUDIT LABAU MAURY

Société de commissariat aux comptes et d'expertise comptable

Membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Montpellier - Nîmes

Siège social : 2 Avenue Georges Clémenceau – 48000 MENDE

R.C.S. MENDE TGI 433 706 462

Aux Adhérents

Opinion

En exécution de la mission qui nous⁴ a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION DIOCESAINE DE MENDE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'ASSOCIATION DIOCESAINE DE MENDE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil diocésain des affaires économiques le 18 juin 2026.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

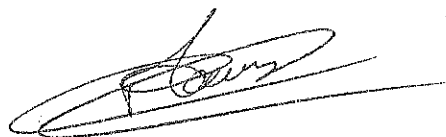
- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
 - Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
 - Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
-

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à MENDE, le 22 juin 2026

Le Commissaire aux comptes

**SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET
D'AUDIT LABAU MAURY,**



Représentée par BENOIT MAURY

Commissaire aux comptes

Assoc. DIOCESE DE MENDE

7 Rue Monseigneur De Ligonnes

48000 MENDE

COMPTES ANNUELS

Exercice du **01/01/2025**
au **31/12/2025**

MENDE

1 Bis, Rue du Torrent
48000 MENDE
Tel: 04 66 49 10 13

SAINT AFFRIQUE

Immeuble l'Odyssée
130, Avenue Hippolyte Barascud
12400 SAINT AFFRIQUE
Tel: 05 65 99 08 45

MARVEJOLS

22, Boulevard du Chambrun
48100 MARVEJOLS
Tel: 04 66 44 04 40

LANGOGNE

Quai du Langoyrou
48300 LANGOGNE
Tel: 04 66 69 05 69

S.A.S. au capital de 250 000 €
R.C.S. Mende N°305 463 283
N° Intracom. : FR15 305 463 283
Société d'expertise comptable inscrite au
tableau de l'Ordre de la région Occitanie
acomexpertise.com

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	16 322	16 322		
	Autres immobilisations incorporelles	100 000	40 000	60 000	62 000
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	69 328	264	69 064	55 933
	Constructions	12 601 475	7 182 714	5 418 761	5 661 507
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	225 979	178 069	47 910	47 027
	Autres immobilisations corporelles	427 284	398 901	28 383	40 380
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes	1 657 798		1 657 798	576 192
ACTIF CIRCULANT	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Immobilisations financières				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	486		486	472
	Prêts	112 052		112 052	124 706
	Autres immobilisations financières	338		338	338
	Total II	15 211 062	7 816 270	7 394 792	6 568 556
	Stocks et en-cours	100 807	46 186	54 621	95 172
	Avances et acomptes versés sur commandes				7 657
	Créances				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	14 096		14 096	57 363
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	50 742		50 742	104 912
	Charges constatées d'avance	525		525	875
COMPTES DE REGULARISATION	Valeurs mobilières de placement	14 623 916	989 985	13 633 931	14 813 950
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	716 893		716 893	981 159
	Total III	15 506 979	1 036 171	14 470 808	16 061 088
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	30 718 041	8 852 441	21 865 599	22 633 802

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	5 455 932	5 455 932
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	7 856 837	7 856 837
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	5 821 113	5 812 492
	Excédent ou déficit de l'exercice	(756 722)	8 621
	Situation nette (sous-total)	18 377 160	19 133 882
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	34 176	39 560
	Provisions réglementées		
	Total I	18 411 336	19 173 442
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total II		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	42 769	62 402
	Total III	42 769	62 402
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total IV		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	1 724 242	1 483 659
	Emprunts et dettes financières divers	5 648	5 475
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	163 433	277 490
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	99 439	107 264
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	1 420 733	1 524 071
	Produits constatés d'avance		
	Total V	3 413 495	3 397 958
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (VI)	(2 000)	(4 157)
TOTAL GENERAL (I à VI)		21 865 599	22 633 802

Compte de Résultat 1/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	340	530
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	22 763	33 899
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	86 784	3 820
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	7 272	1 600
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	513 372	537 770
	Mécénats	346 549	351 596
	Legs, donations et assurances-vie	275 218	589 897
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		133 354
	Utilisations des fonds dédiés		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	163 131	
	Autres produits	702 976	631 632
Total des produits d'exploitation		2 118 406	2 284 097
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	134 968	148 281
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements	14 513	17 139
	Variation de stocks	(5 635)	(33 616)
	Autres achats et charges externes	995 853	806 382
	Aides financières	42 734	42 814
	Impôts, taxes et versements assimilés	117 349	136 760
	Salaires	468 440	517 820
	Cotisations sociales	190 752	177 180
	Dotation aux amortissements et dépréciations	523 332	471 168
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	423 518	381 674
Total des charges d'exploitation		2 905 823	2 665 602
RESULTAT D'EXPLOITATION		(787 416)	(381 505)

Compte de Résultat

2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		(787 416)	(381 505)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		24 018
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		85 543
	Autres intérêts et produits assimilés	57 143	18 169
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		17 910
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		57 143	145 640
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	76 382	
	Intérêts et charges assimilées	19 438	45 131
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie	1 773	
Total des charges financières		97 593	45 131
RESULTAT FINANCIER		(40 450)	100 508
RESULTAT COURANT avant Impôts		(827 867)	(280 997)
	Produits exceptionnels		247 204
	Charges exceptionnelles		22 160
RESULTAT EXCEPTIONNEL			225 044
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		2 446	7 653
TOTAL DES PRODUITS		(73 590,25)	(72 226,84)
TOTAL DES CHARGES		2 249 140	2 749 168
		3 005 862	2 740 547
EXCEDENT ou DEFICIT		(756 722)	8 621
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			